



AMENAGEMENTS DES POSTES DES AGENTS EN SITUATION DE HANDICAP

LETTRE OUVERTE au président du CHSCT

Nancy, le 13 décembre 2018

Monsieur le président,

Chargé de suivre les mesures prises pour les aménagements de postes des agents en situation de handicap, le CHSCT dont nous faisons partie se doit de vous alerter sur une difficulté nouvelle et qui tend à se généraliser pour construire ensemble une solution adaptée. **En effet, la plupart des médecins du travail, que ce soit à Nancy, Metz, Epinal ou Reims notamment, refusent désormais, en raison de leur charge de travail et en lien avec la baisse de leurs effectifs, de recevoir les collègues pour une démarche purement administrative.**

L'accord pour l'emploi des personnes handicapées en cours à Pole emploi, valable jusque 2020, prévoit différentes aides compensatoires, toutes préalablement soumises à l'aval du médecin du travail /de prévention. Mais celles-ci sont en passe de devenir inaccessibles ! **Nous attirons donc votre attention sur la nécessité d'assouplir nos procédures pour ne pas ajouter de complications administratives aux collègues déjà fragilisés par un handicap.**

Le groupe de travail régional pourrait-il, à votre demande, définir certaines modalités d'examen des demandes pour lesquelles aucune préconisation des médecins du travail/ de prévention, ne sera émise ? (Aménagement de formation nécessaire, utilisation du véhicule personnel vs des transports en commun, éligibilité et recours au temps HAND, renouvellement du télétravail handicap, livraison de plateaux repas lors des réunions ou des formations, prise en charge de l'hébergement la veille d'un déplacement professionnel, etc.) **Ou pourriez-vous déjà examiner avec bienveillance les situations délicates soumises par la correspondante régionale ?**

De notre côté, nous relayons à nos représentants siégeant à la CPNS et leur soumettons la problématique pour information à la Mission nationale diversité et handicap, convaincus qu'une solution collective pourra être envisagée rapidement.

Cordialement.

Geneviève GERARD – Patricia DIDIER – Nadia AZIBI – David FAURE- Laurent DEVILLERS- Cédric CARDAIRE –Benoît NODARI